DOSSIER DE

REINSCRIPTION

2023 - 2024

COMPAGNIE D'ARC DE SAINT-MAUR

55, quai de Bonneuil

94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Tel : 01.71.36.33.97

Mail : arcsaintmaur@gmail.com

Site : https://www.arcsaintmaur.fr

L’esprit de la Compagnie

Notre Compagnie est la plus ancienne association sportive de la ville de Saint Maur des Fossés, notre patrimoine a été constitué au fil du temps…par des générations d’Archers qui se sont impliqués dans notre association.

Contrairement à beaucoup d’autres Clubs de sport qui ne disposent que d’une tranche horaire dans des locaux collectifs, nous avons la chance de posséder nos propres équipements dédiés au tir à l’arc et l’avantage de pouvoir y accéder à notre gré sans contraintes horaires.

Aucune collectivité ne gère gratuitement nos locaux, un archer de la Compagnie de Saint Maur ne doit donc pas se conduire comme l’usager d’un équipement public.

Dans notre compagnie, un comportement du type « Je paye donc j’ai le droit », est proscrit. Payer sa cotisation ne confère aucun autre droit que celui de participer à la vie de notre association et surtout pas celui de se comporter comme un consommateur.

Nos Archers s’impliquent suivant leur compétence et assurent une participation active dans nos activités :

- L’aide lors des compétitions organisées par la Compagnie
- Les gardes (assurer la marque) lors des Prix généraux.
- La participation aux activités de nettoyage et d’entretien des locaux.

Aux archers ayant montré leur implication, le Capitaine et les membres du bureau mettent à disposition (sur leur demande) la clef de la compagnie ainsi qu’un badge d’entrée dont la validation n’est pas définitive mais renouvelée chaque année en fonction de critères qui restent à la discrétion du Bureau.

Le Bureau

LES PRINCIPAUX RESPONSABLES

Président / Capitaine ……. Jean-Paul LE CORRE

Vice-Président / 1er Lieutenant …….. Florian DUVAL

Secrétaire …… Guillaume JOYEN

Trésorier …… Alain BOUDERGUE

Officier de tir …… Floriane TALBOTIER

HORAIRES

La rentrée sportive aura lieu **la semaine du 18 septembre 2023**.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		SAMEDI
11h							PERFECTIONNEMENT Jean-Michel L. 11h-13h
			Salle de tir réservée : AS collège Louis Blanc 14h-17h	Handisport Françoise M & Marie-Carmen L 14h30 - 16h			INITIATION Jean-Michel L. 14h-16h
	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Alain BO. & Marie-Carmen L 18h-20h	COMPETITION P. COLLOT 18h - 20h	PERFECTIONNEMENT Laurent R. 18h - 20h	INITIATION Florian D. 18h-20h	PERFECTIONNEMENT Florian D. 19h30-21h30	
21h							

En dehors du créneau horaire réservé par le collège Louis Blanc le mercredi après-midi, vous pouvez vous entrainez librement sur toutes les autres plages horaires **à condition** d'en demander préalablement l'autorisation à l'entraineur référent indiqué sur le planning ci-dessus.

LES CATEGORIES

	Si votre date de naissance se situe :	Vous êtes
ADULTE	Avant le 01/01/1965	**S3 = Sénior 3**
	Entre le 01/01/1965 et le 31/12/1984	**S2 = Sénior 2**
	Entre le 01/01/1985 et le 31/12/2003	**S1 = Sénior 1**
JEUNE	Entre le 01/01/2004 et le 31/12/2006	**U 21**
	Entre le 01/01/2007et le 31/12/2009	**U 18**
	Entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011	**U 15**
	Entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013	**U 13**
POUSSIN	Après le 01/01/2014 - 10 ans révolu	**U 11**

LES TARIFS

Le montant de la cotisation pour adhérer à la compagnie et à la structure fédérale est en fonction de la catégorie d'âge. **Pour l'initiation**, les débutants doivent être âgés de **12 ans minimum.**

Catégorie	Part Fédérale	Part Compagnie	Total sans prêt de matériel
POUSSIN	30 €	146 €	**176 €**
JEUNE	51 €	163 €	**214 €**
ADULTE	76 €	185 €	**261 €**

- **Pour l'initiation**, prévoir **170 €** en plus au montant total ci-dessus pour :
    - La location annuelle de l'arc,
    - Les coûts liés à la formation,
    - La fourniture du matériel personnel (carquois, protections et flèches).

- Pour un adhérent confirmé n'ayant pas son matériel, ajouter **80 €** au montant ci-dessus pour la location annuelle de l'arc.

PIECES A FOURNIR

- La fiche de renseignements **(Annexe 1)**,
- La fiche FFTA envoyée par la fédération par mail (optionnel),
- La fiche d'intervention médicale ou chirurgicale **(Annexe 2)**,
- **Pour les majeurs** : 1 certificat médical autorisant la pratique en compétition **ou**, si vous avez fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans, le questionnaire **(Annexe 3)** ne faisant apparaitre que des **« non »** aux questions de santé (date du dernier certificat fourni sur la fiche FFTA),
- **Pour les mineurs** : 1 certificat médical autorisant la pratique en compétition **ou** le questionnaire **(Annexe 4)** ne faisant apparaitre que des **« non »** aux questions de santé.

ANNEXE 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS – 2023/2024

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Département de naissance : _____

Ville de naissance : _____ Nationalité : _____

Sexe : ☐ Masc. ☐ Fem. Date de naissance : ____/____/_____ Taille de vêtement : _____

N° de placard : _____ Numéro de licence : _____ Arme : Cl / Co / BB / AD

Adresse : _____

_____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Mail : _____ Profession : _____

Entourez les cases correspondantes à votre situation

MATERIEL	OUI	NON	S/S TOTAL - A
Initiation (Cours + location annuelle d'un arc + carquois, protections et flèches)	170 €	0 €	€
Location annuelle d'un arc	80 €	0 €	

COTISATION	POUSSIN	JEUNE	ADULTE	S/S TOTAL - B
Par catégorie d'âge	176 €	214 €	261 €	€

Mode de règlement	Chèque	Espèces	TOTAL € (A + B)	€

Par la présente inscription :

- Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de la compagnie d'arc de Saint-Maur,
- Les parents acceptent que leurs enfants mineurs quittent la compagnie sans accompagnant.
- La compagnie d'arc de Saint-Maur

☐ est autorisée ☐ n'est pas autorisée

à diffuser des photographies de l'archer mentionné(e) sur cette présente fiche de renseignements sur le site internet de la compagnie (www.arcsaintmaur.fr) pour la saison 2023/2024.

Fait à ……, le……..

Signature de l'archer ou de son responsable légal précédée de la mention "**Lu et approuvé**".

ANNEXE 2 – INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Le code de la santé public (*article 1111-4 et 1111-6*) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

Personnes à contacter
en cas de besoin justifiant
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)

Parent 1 Nom :..... Prénom :.....
Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

Parent 2 Nom :..... Prénom :.....
Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

Le Tuteur Nom :..... Prénom :.....
Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

fait à ..... le .....
(Signature)

ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MAJEURS

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ANNEXE 4 – QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

NOM et PRENOM du mineur : ……..

Depuis l'année dernière…	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours sur une longue durée ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Ces derniers mois…		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui…		
Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questionnaire à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour le poids de votre enfant ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si la réponse est « OUI » à une ou plusieurs questions, l'enfant doit être examiné par un médecin et il sera nécessaire de fournir un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc y compris en compétition pour toute adhésion.

Au moment de la visite médicale, donnez ce questionnaire rempli au médecin.